 <b>Centre Hospitalier Universitaire de Nice</b> UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>		<b>Page 1 sur 1</b>			
	<b>NOTE D'INFORMATION</b>			Création	MàJ	Vérification
	<b>à l'attention du personnel non médical</b>			10/03/2017	10/03/2017	10/03/2017
	Elaboration : Nadège DOUINE			Approbation	Diffusion	Application
<b>Communication</b>				<b>13 MARS 2017</b>		immédiate

## VALIDATION ET TRANSMISSION DES PLANNINGS AGILETIME

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, l'interfaçage automatisé entre les logiciels AGILETIME (gestion des plannings) et M-RH (gestion RH) a été déployé au sein de l'établissement.

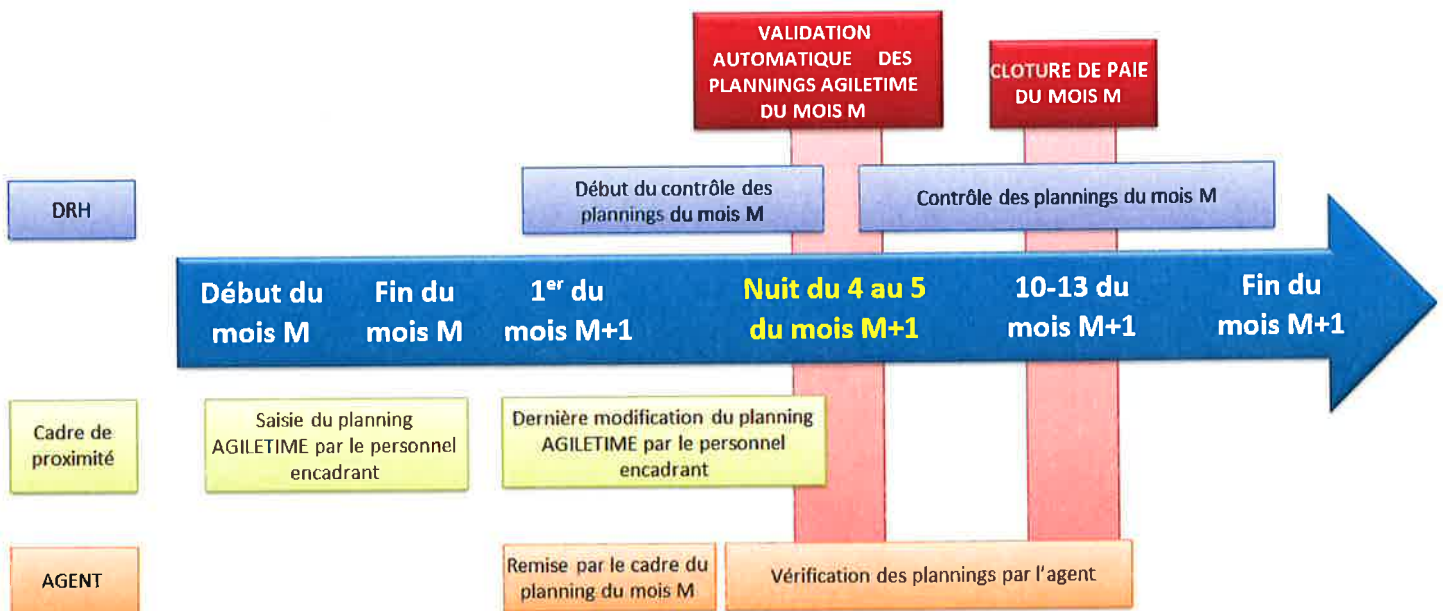
Cette interface permet de simplifier et de sécuriser les procédures de transmission des données tout en garantissant au personnel encadrant une facilité d'utilisation et une meilleure maîtrise du logiciel. Il garantit une optimisation des pratiques de saisies et d'organisation du planning tout en permettant la sécurisation des procédures en place.

A compter de cette date, toutes les informations relatives aux éléments variables de paie (ex : indemnités de nuit, heures supplémentaires, astreintes,...) seront extraites automatiquement tous les mois pour indemnisation.

A ce titre, le calendrier de saisie et de validation des plannings évolue. Les plannings renseignés dans l'outil de gestion du temps AGILETIME par le cadre de proximité de chaque agent seront automatiquement validés le 5 du mois M+1 (ex : planning de mars 2017 validé le 5 avril 2017).

Il est rappelé que la copie de l'état **individuel mensuel** du mois précédent doit être remis aux agents par le cadre de proximité afin de **contrôler** et y apporter les éventuelles corrections au plus tard le **10 du mois suivant**.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif du calendrier de saisie et de validation des plannings.



La Directrice  
du Pôle Ressources Humaines,

  
 Karine HAMELA